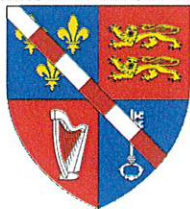


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

04 juin 2024

Date d'affichage :

04 juin 2024

Date de réunion :

13 juin 2024

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin à dix-huit heure trente se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Chantal DUCHANGE

Procurations :

Chantal DUCHANGE à Philippe ALLAIN.

Objet : Vidéoprotection plateforme déchets verts et place de la mairie

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L.223-1 à L.223-9 et L251-1 à L255-1.

Vu le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 modifié par la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011

Considérant que la vidéoprotection relève du code de la sécurité intérieure (CSI), articles L251-1 à L225-1 et R251-1 à R253-4.

Considérant que les autorités publiques dont le Maire peuvent filmer la voie publique afin de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens (agression, vol, dégradation, actes de terrorisme...) mais aussi pour la régulation des flux de transport, la constatation des infractions aux règles de la circulation, le secours aux personnes et défense contre l'incendie, la prévention et constatation d'une infraction liée à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou autres objets.

Considérant que la commune de Jouy-sur-Eure est confrontée depuis plusieurs mois à une recrudescence d'incivilités au niveau de la plateforme des déchets verts, à savoir dépôts d'ordures, de gravats ou autres objets dans les bennes ou dépôt de déchets verts hors bennes

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 027-212703581-20240613-2024_DELCOM021-DE

Considérant que la vidéoprotection est devenue un des éléments incontournables à la protection du site, et permettre l'identification des personnes malveillantes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal se prononce sur l'installation d'une vidéoprotection.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 13 Treize / Contre : 0 / Abstention : 1

- **ACCEPTÉ** le principe d'une installation d'une vidéoprotection au moyen de 4 caméras au 1 rue de la Croix Blanche et 1 caméra au niveau de la plateforme des déchets verts.
- **DEMANDE** que cette installation soit assujettie à l'avis de la commission départementale de vidéoprotection et à l'autorisation du Préfet de l'Eure.
- **PRÉCISE** que les caméras ne devront pas permettre de visualiser l'entrée et l'intérieur des habitations et que la durée de conservation des images ne devra pas dépasser 1 mois
- **INDIQUE** qu'une pancarte comportant un pictogramme représentant une caméra pour indiquer l'existence du système de vidéoprotection, devra être installée en permanence à proximité des 2 périmètres du système de vidéoprotection.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour obtenir 2 propositions chiffrées dont le coût de la maintenance et pour réunir la commission sécurité qui sera chargée de retenir la société la mieux-disante
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

X Mr Olivier JOLY ne participe pas au vote étant professionnellement concerné par cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 14/06/2024
Reçu en préfecture le 14/06/2024
Publié le
ID : 027-212703581-20240613-2024_DELCOM021-DE